



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY

**8, RUE CAROLINE FOLLET
80160 CONTY**

☎ 03.22.41.20.20

☎ 03.22.41.20.64

✉ : courrier@cccconty.com

Compte-rendu du Conseil Communautaire

7 juillet 2011

19 Heures à Bacouël sur Selle

Date de convocation : 28 juin 2011

Date d'affichage : 8 juillet 2011

Etaient présents tous les Membres en exercice,

Excepté Messieurs Boulanger Ludovic, Wattez Aubert, absents excusés.

Madame Clarisse VAN OOTEGHEM est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Président demande au Conseil Communautaire si le compte-rendu du 10 mai 2011 est conforme aux débats. A l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu.

A l'ordre du jour :

- voirie : attribution des marchés travaux neufs tranches 1 et 2
- enfance-jeunesse/scolaire : attribution des marchés produits d'entretien et restauration scolaire, subventions au collège et coopératives scolaires, rémunération intervenant CLEA, avenant travaux école de Loeuilly
- logements locatifs : achat de terrain à la commune de Bacouël sur Selle
- schéma départemental de coopération intercommunale
- décision modificative
- questions diverses

Voirie : attribution des marchés travaux neufs tranches 1 et 2

Le Président laisse la parole à Monsieur DESCOUTURES.

Monsieur DESCOUTURES informe les membres du Conseil Communautaire que les enduits superficiels seront réalisés la seconde quinzaine de Juillet.

Monsieur DESCOUTURES annonce que les travaux de voirie-programme 2011 ont été divisés en deux tranches :

- Tranche 1 : avec le suivi en maîtrise d'oeuvre de la DDTM dans le cadre de l'ATESAT. Il s'agit de travaux à Bacouel sur Selle, Belleuse, Fleury, Nampty et Courcelles sous Thoix. Un appel d'offres a été lancé et le mieux disant est l'entreprise STPA pour la somme de 103 970,31 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire choisit l'entreprise STPA pour réaliser les travaux de voirie de la tranche 1.

- Tranche 2 : avec le suivi en maîtrise d'oeuvre du bureau d'étude EVIA. Il s'agit de travaux programmés à Conty, Courcelles sous Thoix et Plachy-Buyon. Un appel d'offres a été lancé et le mieux disant est l'entreprise STPA pour un montant de 135 493,78 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire choisit l'entreprise STPA pour réaliser les travaux de voirie de la tranche 2.

Enfance-jeunesse/scolaire : attribution des marchés produits d'entretien et restauration scolaire, subventions au collège et coopératives scolaires, rémunération intervenant CLEA, avenant travaux école de Loeuilly

Le Président laisse la parole à Monsieur DESCOUTURES.

- Marché à bons de commande pour les fournitures et produits d'entretien

Monsieur DESCOUTURES informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée pour l'achat des produits et fournitures d'entretien. Cette consultation a été divisée en 6 lots : produits d'entretien, matériels à usage unique, matériels, essuyage, sacs poubelles, vêtements de travail.

Après consultation, il propose de retenir les offres de :

- ✓ ARGOS pour les lots produits d'entretien et matériels à usage unique,
- ✓ HYGIAL pour les lots matériels et essuyage,
- ✓ RIQUIER pour les lots sacs poubelles et vêtements de travail.

Le montant total du marché est estimé entre 20 000 et 25 000 €/an.

Monsieur LACHEREZ demande si les communes pourraient en bénéficier.

Le Président lui répond qu'il faudrait que les communes aient leurs propres bons de commande.

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire choisit ARGOS pour les lots produits d'entretien et matériels à usage unique, HYGIAL pour les lots matériels et essuyage et RIQUIER pour les lots sacs poubelles et vêtements de travail.

➤ Marché restauration scolaire

Monsieur DESCOUTURES informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation, parue dans la presse, a été engagée et divisée en 2 lots :

- ✓ lot 1 : liaison froide pour les cantines de Namps-Maisnil, Oresmaux, Plachy-Buyon et Loeuilly,
- ✓ lot 2 : fourniture de denrées alimentaires pour une liaison chaude pour la cantine de Conty.

Trois entreprises ont retiré le dossier et seules deux d'entre elles ont déposé une offre (SOGERES y renonçant).

Pour le lot 1 : API et la Normande ont répondu. Le Président propose de retenir l'offre de la Normande et sa variante 2 qui prévoit des repas de 5 composantes et un élément issu de l'agriculture biologique par semaine. Le coût pour la collectivité sera sensiblement identique au prix actuel, c'est-à-dire un prix de 2.35 €/repas.

Madame FRERE-FORUNIER demande ce que signifie un élément issu de l'agriculture biologique.

Monsieur DESCOUTURES répond que les aliments sont contrôlés par un organisme qui vérifie qu'ils ne contiennent pas de nitrates, pesticides et insecticides.

Mme FLINTHAM WALLET souligne que, malgré la publicité faite par voie de presse, des entreprises locales n'ont pas répondu.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire choisit, pour le lot 1, l'offre de la Normande et sa variante 2.

Pour le lot 2 : seule l'entreprise API a répondu. Le Président propose de retenir la variante 2 équivalente de celle de la Normande en liaison froide, c'est-à-dire des repas de 5 composantes et un élément issu de l'agriculture biologique par semaine. Le coût pour la collectivité sera de 1.65 €/repas, quasiment identique au marché actuel.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire choisit, pour le lot 2, l'offre d'API et sa variante 2.

➤ Subvention exceptionnelle de 850 euros au collègue

Monsieur LACHEREZ informe les membres du Conseil Communautaire que le collège de Conty a organisé un atelier scientifique et doit représenter la Picardie à l'exposcience internationale qui aura lieu à Bratislava en Slovaquie du 18 au 24 Juillet prochain. Une subvention exceptionnelle de 850 € a été sollicitée. Il propose de délibérer favorablement pour le versement de cette subvention exceptionnelle pour soutenir cette action qui met en lumière la qualité du collège de Conty. Le Conseil Régional et le Conseil Général subventionnent également cette action à hauteur de 1 000 € chacun.

M. BOURDON demande le nombre de participants.

Monsieur LACHEREZ précise que le projet concerne 7 élèves et un encadrant.

Monsieur DOMART demande si les familles participent financièrement à ce voyage.

Monsieur LACHEREZ répond positivement.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 850 euros pour financer cette action menée par le collège de Conty.

➤ Subventions pour les coopératives scolaires et écoles

Monsieur LACHEREZ rappelle le cadre d'intervention financière de la Communauté de Communes du canton de Conty :

Budget géré par l'école :

- 2 €/élève/an pour les fournitures administratives
- 2 €/élève/an pour les timbres
- 43 €/élève/an pour les fournitures scolaires
- 16 €/élève suivi/an pour le RASED

Subvention aux coopératives scolaires :

- 20 €/élève/an pour les sorties pédagogiques (hors piscine)
- 50% du coût des classes vertes, des classes de neige limité à 150 €/enfant avec un rythme tous les 2 ans

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire entérine ce règlement financier.

➤ Règles de remboursement des familles pour les centres de loisirs et les cantines

Le Président informe le Conseil Communautaire que de nombreux repas sont jetés car les parents des enfants inscrits à la cantine ne préviennent pas de leurs absences.

Aussi, en cas d'absence des enfants, il propose de rembourser les familles uniquement sur présentation d'un certificat médical et/ou si la famille prévient la veille avant 10h00.

Monsieur HOCHARD explique les problèmes rencontrés avec les chèques du Conseil Général.

Le Président l'informe qu'il semblerait que le Conseil Général modifie sa politique : les dossiers d'inscription pour bénéficier des chèques d'accompagnement personnalisés se feraient en cours d'année et non plus à date fixe et l'aide serait rétroactive. Si des problèmes surviennent, les parents doivent prendre contact avec l'assistante sociale.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire accepte le remboursement des repas pour les cantines sur présentation d'un certificat médical et/ou si la famille prévient la veille avant 10h00.

➤ Cours d'anglais

Monsieur LACHEREZ informe le Conseil Communautaire que l'association des parents d'élève de Plachy-Buyon/Prouzel souhaite mettre en place des cours d'anglais en dehors du temps scolaire. Consulté sur cette question, le Bureau propose de laisser libre initiative aux associations, les collectivités (communes ou C.C. du canton de Conty) pouvant être consultées pour le choix des locaux.

Monsieur NORMAND demande pourquoi Communauté de Communes, qui a la compétence scolaire, ne met-elle pas en place ces cours.

Monsieur DESCOUTURES répond que ces cours se font en dehors du temps scolaire, la Communauté de Communes n'est donc pas compétente.

Le Président ajoute qu'à Conty, la Communauté de Communes n'est pas intervenue.

Monsieur LACHEREZ précise que si la Communauté de Communes met en place ces cours à Plachy, il faudra le faire partout. En outre, à Conty, c'est l'association Sucre d'Orge qui s'en occupe.

Monsieur NORMAND se demande qui paiera l'intervenant si c'est une association qui gère et si les cours sont payants.

Monsieur LACHEREZ l'informe qu'à Conty, les cours sont payants.

Monsieur NORMAND rappelle qu'à Plachy, des cours d'informatique avaient été mis en place car il y avait une forte demande et puis l'année suivante, il n'y avait plus de participants.

➤ Accueils de loisirs

Monsieur LACHEREZ informe le Conseil Communautaire que l'association des parents d'élève de Plachy-Buyon/Prouzel, sollicite l'ouverture d'un centre de loisirs le mercredi et l'allongement de l'ouverture du périscolaire jusqu'à 19h00 au lieu de 18h30 actuellement. Il propose de délibérer sur le principe de l'expérimentation et de l'évaluation. Si des besoins sont exprimés, une expérimentation à la rentrée scolaire sera menée pour un centre de loisirs le mercredi et une ouverture du périscolaire jusqu'à 19h00, et ce, jusqu'aux vacances de la Toussaint. Si au moins 15 enfants fréquentent régulièrement ces nouvelles plages horaires, l'expérimentation sera poursuivie. Dans le cas contraire, cette expérimentation sera stoppée.

Le Président rappelle qu'il y a quelques années, un ALSH fonctionnait le mercredi à Bacouël suite à un besoin des parents mais à cause du peu d'effectifs, il a fallu le fermer.

Monsieur DESCOUTURES rappelle que le Bureau a proposé que dans chaque site, il y ait tout d'abord un recensement puis une expérimentation en fonction des demandes.

Monsieur LETALLE demande si cette amplitude horaire aura un impact financier.

Le Président répond qu'il y aura forcément un surcoût et c'est pour cela qu'il souhaite au moins 15 enfants, pas 14 mais bien 15, et le mercredi (cantine comprise) et le soir au périscolaire.

Monsieur DOMART demande si le coût a été estimé.

Le Président lui répond que le coût n'a pas encore été estimé, il y aura une perte mais moins important s'il y a 15 enfants.

Monsieur LACHEREZ propose, pour éviter tout impact financier, et sur chaque site, de glisser les horaires en gardant la masse horaire en adaptant les horaires en fonction des demandes.

Le Président estime qu'avec ce système de glissement, des parents seront désavantagés.

Monsieur LETALLE ne souhaite pas que les horaires soient modifiés à Namps-Maisnil.

Madame MOUTON ne souhaite pas non plus que les horaires soient modifiés à Loeuilly.

Monsieur CORNIQUET estime que les parents sont toujours d'accord pour que les périscolaires soient ouverts plus longtemps et ensuite on constate que les enfants ne les fréquentent pas plus longtemps.

Madame PERONNE suggère de refaire une enquête dans tous les périscolaires.

Monsieur CORNIQUET propose d'attendre la rentrée pour modifier les horaires.

Madame MOUTON pense que les personnels qui encadrent les périscolaires sont susceptibles d'avoir les informations car ils connaissent les familles.

Le Président décide qu'à la rentrée une enquête sera menée auprès des parents sur les différents sites. En fonction des réponses :

- ✓ la commission sera consultée pour présentation des propositions aux Bureau et conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à lancer l'expérimentation d'un accueil de loisirs le mercredi à Plachy-Buyon de la rentrée de Septembre aux vacances de la Toussaint.

➤ Avenants extension école de Loeuilly

Le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité d'un avenant pour le marché de l'extension de l'école de Loeuilly : les blocs portes qui étaient en option ainsi que la réfection de la toiture du périscolaire sont maintenus pour un total de 7 815 euros subventionnés à 70%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un avenant pour le marché de l'extension de l'école de Loeuilly pour des blocs portes et la réfection de la toiture pour un montant de 7 815 euros.

➤ Rémunération intervenant CLEA

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que Monsieur THIERRY a effectué une intervention de 36 heures à l'école de Conty dans le domaine de la danse dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique). Sa prestation est basée sur 49 euros brut par heure. Cette intervention était prévue dans le budget du CLEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte le versement d'indemnités pour activités complémentaires et accessoires sur la base de 36 heures, à 49 euros brut/heure.

Logements locatifs : achat de terrain à la commune de Bacouël sur Selle

Le Président laisse la parole à Monsieur DESCOUTURES.

Monsieur DESCOUTURES rappelle que la Communauté de Communes du canton de Conty a obtenu une subvention DGE pour l'acquisition d'un terrain dans le but d'y construire des logements locatifs aidés. L'OPSOM ayant décidé de les construire, il est nécessaire d'acquérir ce terrain pour 96 784 euros. La commune de Bacouël reversant ensuite un fonds de concours correspondant à 50% du reste à charge, soit environ 35 000 €. Il rappelle que ce dossier avait déjà été acté lors du vote du budget.

Monsieur CORNIQUET rappelle que 68 % des actifs en particulier les jeunes couples peuvent bénéficier d'un logement aidé. Actuellement, dans la commune de Bacouël, aucun jeune couple ne peut avoir un logement dans la commune, ce qui les oblige à la quitter. Quatre logements aidés paraissent peu par rapport aux besoins mais si chaque commune en avait deux ou trois, la Communauté de Communes posséderait un parc de logement qui pourrait aider, certes partiellement, les jeunes du canton.

Monsieur DESCOUTURES précise qu'il y a de moins en moins de subventions pour le logement aidé car Amiens absorbe la plus grande partie des aides.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'acheter le terrain pour un montant de 96 784 euros et de demander un fonds de concours à la commune de Bacouël sur Selle correspondant à 50 % du reste à charge.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Président rappelle qu'au même titre que les communes et les syndicats, le conseil communautaire doit délibérer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Les trois sujets qui devront être délibérés sont :

- la carte des EPCI à fiscalité propre,
 - les syndicats scolaires
 - et les syndicats d'eau.
- La carte des EPCI à fiscalité propre : le Président ne souhaite pas de rapprochement avec d'autres EPCI et après discussion en Bureau, il propose de délibérer en ces termes : « le conseil communautaire valide le principe de partenariats sur des projets communs avec d'autres EPCI mais refuse toute fusion avec une autre communauté de communes. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte cette formulation.

- Les syndicats scolaires : le Président propose de délibérer en ces termes : « le conseil communautaire est opposé à une fusion du syndicat scolaire Bacouël sur Selle/Vers sur Selle avec le syndicat scolaire de Grattepanche/Rumigny/Hébécourt. Cependant, le conseil communautaire est favorable, à compter de 2013, à la dissolution des syndicats scolaires et à une gestion en direct par la C.C. du canton de Conty et convention avec Vers sur selle et Flers sur Noye »

Monsieur LETALLE souhaite préciser que ces dissolutions ne sont pas de la volonté des élus communautaires mais que c'est une contrainte de la loi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte cette formulation.

- Syndicats d'eau potable : le Président informe que seul le syndicat d'eau d'Oresmaux est concerné par une fusion avec trois autres syndicats d'eau du Val de Noye. Le syndicat d'eau d'Oresmaux y serait opposé aussi le Président propose de délibérer en ces termes : « le conseil communautaire refuse la fusion du syndicat d'eau d'Oresmaux mais propose une étude de faisabilité pour la création d'un syndicat d'eau à l'échelle cantonale »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte cette formulation.

Décision modificative budgétaire

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'en 2010, sur le budget principal M14, les fonds de concours demandés aux communes pour les travaux de voirie ont été imputés sur l'article 204148 au lieu du 13241,

- Ajouter aux comptes 204148 (DI) et 13241 (RI) la somme de 15 953 euros sur le budget principal M14.

Il propose également de modifier pour le budget principal M14 2011, d'inscrire les fonds de concours pour les travaux de voirie sur le 13241 et non sur le 204148.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte cette décision modificative.

Questions diverses

- Avancement de grade : lors du conseil communautaire d'avril deux postes d'adjoints techniques ont été modifiés car deux agents pouvaient bénéficier d'un avancement de grade. Cette proposition a été soumise à la CAP qui a émis un avis défavorable. Donc, il convient d'annuler la délibération créant deux adjoints techniques 1^{ère} classe et supprimant 2 adjoints techniques 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à annuler la délibération créant les deux postes d'adjoints techniques 1^{ère} classe.

- Le Président annonce les prochaines réunions de Bureau : les 8 septembre et 25 octobre.

Le Président demande au Conseil Communautaire s'il y a d'autres questions à poser.

Les questions étant épuisées,

La séance est levée à 20 Heures 45.

Le Président,
J. BLEYAERT